

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 26 février 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Mathieu ROSSI et Madame Angèle SALINI, son épouse, demeurant ensemble à CARGESE (20130) A spelonca, nés savoir : Monsieur ROSSI à LETIA (20160) le 3 juillet 1934, Madame SALINI à BASTELICA (20119) le 2 octobre 1934, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'AJACCIO (20000), le 15 octobre 1963. Monsieur est décédé à CARGESE (20130), le 22 mai 2013.

Ils possèdent depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants : sur la commune d'AJACCIO (20000), dans un ensemble immobilier dénommé « Les Jardins de l'Empereur » cadastré : section BV numéros 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380 et 381 lieudit jardins de l'empereur pour une surface totale de 06ha 05a 47ca dans l'immeuble dénommée « le Joseph » le lot de copropriété numéro 695 représentant un appartement de type F4, situé au quatrième étage, escalier E portant le numéro 42 et le lot de copropriété numéro 749 représentant au sous-sol, une cave portant le numéro 52.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)